



ACCORD CADRE REGIONAL 2006 / 2008

Entre

Le réseau des GRETA d'Ile de France
(Académies de Créteil, Paris et Versailles)

Et

AGEFOS PME Ile de France

Pour le développement de la professionnalisation
et la gestion prévisionnelle
de l'emploi et des compétences dans les TPE – PME

Entre :

- Académie de Créteil
DAFCO
12 rue Georges Enesco
94025 Créteil cedex
Représenté par Monsieur J. CHERITEL – DAFCO
- Académie de Paris
DAFCO
94 avenue Gambetta
75984 Paris cedex
Représenté par Monsieur M. DUBOEUF – DAFCO
- Académie de Versailles
DAFPIC/DAFCO
108-110 avenue du Général Leclerc
78220 Viroflay
Représenté par Monsieur M. PINÇON – DAFPIC et Monsieur G.PUIGDEMONT-- DAFCO

Et :

- AGEFOS PME ILE DE FRANCE
Fonds d'Assurance Formation des Salariés des PME
11 rue Hélène
75849 Paris cedex 17
Représenté par Philippe ALLANO, président d'AGEFOS PME ILE DE FRANCE

SOMMAIRE

❶ Preamble

❷ Presentation of AGEFOS PME Ile de France

❸ Presentation of the GRETA network of Ile de France

❹ Fields of collaboration :

- Axe 1 : partage d'informations
- Axe 2 : professionnalisation des nouveaux embauchés et des salariés
- Axe 3 : conseil en GPEC et ingénierie de la formation
- Axe 4 : promotion de la VAE

❺ Pilotage – Suivi – Evaluation.

❶ PREAMBULE

Les réseaux AGEFOS PME et GRETA d'Ile de France ont développé depuis les années 1980 de nombreuses collaborations, locales et régionales.

Les principales actions portaient sur le développement de contrats d'insertion par alternance et le conseil aux entreprises pour l'élaboration de plans de formation et sur la VAE.

Le contexte actuel est marqué par la mobilisation pour l'emploi et le soutien aux démarches partenariales et décentralisées. Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et de la loi du 18 janvier 2005 dite de programmation pour la cohésion sociale, la pertinence de l'entrée territoriale pour appréhender les enjeux de l'emploi et du développement des qualifications s'affirme fortement.

Dans le même temps, la réforme de la formation professionnelle introduit de nouveaux outils et dispositifs pour favoriser le développement des compétences et l'accès à la formation tout au long de la vie (DIF, contrat de professionnalisation, période de professionnalisation ...).

Dans ce contexte, les deux réseaux régionaux signent le présent accord : celui-ci se veut une déclinaison régionale de l'accord cadre national du 13 juin 2006 pour la période 2006 – 2008.

Il vise à approfondir et à élargir les interventions et à ouvrir de nouvelles coopérations pour les années à venir.

2 PRESENTATION DE L'AGEFOS PME ILE DE France

AGEFOS PME Ile de France est une association paritaire à but non lucratif ayant la qualité d'organisme paritaire collecteur agréé (OPCA), par délégation d'AGEFOS PME.

Créé et géré par les partenaires sociaux (CGPME, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO) et agréé par arrêté ministériel du 24/01/1973, renouvelé le 22/03/1995 et modifié le 13/11/2006, AGEFOS PME est, au plan national, le premier gestionnaire privé des fonds de la formation professionnelle.

Missions et Services

AGEFOS PME ILE DE France est chargé de développer la Formation Professionnelle Continue des salariés des PME et TPE. Ses trois grandes missions sont :

- ◆ Collecter les fonds de la formation professionnelle continue des entreprises, en particulier des PME et TPE.
- ◆ Informer, conseiller et accompagner les entreprises dans l'élaboration et la réalisation de leur projet emploi-formation, en expérimentant, le cas échéant, des dispositifs, démarches et outils innovants, tenant compte des particularités des entreprises et des territoires.
- ◆ Gérer et financer les actions de formation et les contrats de professionnalisation, en recherchant, si nécessaire des cofinancements publics ou européens.

AGEFOS PME ILE DE FRANCE développe aussi des missions d'ingénierie pour le compte de la DRTEFP, du FSE, du Conseil Régional...

Des chiffres clés en Ile de France :

L'organisation :

- 1 conseil d'administration
- 8 agences départementales répartis sur les 8 départements de la région
- un Centre de Gestion Administrative à Lisses (91)
- un Centre de Relations Clients
- 113 salariés

Entreprises et dépenses de formation (données 2005) :

- 45 324 entreprises clientes
- 153 000 salariés en formation par an
- 7 400 contrats de professionnalisation
- 110 000 dossiers gérés par an
- Plus de 150 000 K€ collectés

AGEFOS PME Ile de France est leader dans sa région.

❷ PRESENTATION DU RESEAU DES GRETA D'ILE DE FRANCE

Le Réseau de la formation continue des adultes de l'Education nationale est présent sur l'ensemble de l'Ile de France au travers de 34 GRETA (GRoupements d'Etablissements) et de 3 DAFCO (Délégations Académiques à la Formation Continue). Ces structures assurent la mise en place de l'offre de service de l'Education nationale auprès des entreprises et de leurs salariés mais aussi auprès des grands financeurs publics.

Implantée depuis plus de 30 ans dans toute la région, la réponse formation continue de l'Education nationale est construite sur mesure et combine, dans un souci permanent d'efficacité, les diverses prestations de conseil, d'ingénierie pédagogique et de formation, de bilan, d'accompagnement, de formation et de validation. Elle s'inscrit dans une logique d'éducation et de formation tout au long de la vie permettant à chacun de trouver la réponse adaptée à son besoin spécifique et de sécuriser au mieux son parcours professionnel.

Les GRETA d'Ile de France sont engagés dans des démarches de certification qualité (ISO 9001 et Greta Plus)

Les chiffres du réseau en Ile-de-France :

- 32 GRETA
 - 7 DAVA (Dispositifs Académiques de Validation des Acquis) et leurs antennes
 - 3 CAFOC (Centres Académiques de Formation continue) pour la formation des intervenants, intégrés dans 3 GIP-FCIP.
 - 10 structures de bilan
- 198 conseillers en formation au service des entreprises et des organisations
 - 78 140 000 euros de chiffre d'affaires
 - 57 134 personnes formées

Les axes de coopération de la formation continue des adultes de l'Education nationale avec les AGEFOS PME d'Ile de France:

Afin de contribuer le mieux possible à la mise en œuvre de la réforme de la formation professionnelle et à la sécurisation des parcours professionnels des salariés des PME adhérents de l'AGEFOS PME, le réseau de la formation continue des adultes des GRETA d'Ile de France propose les axes de coopération suivants :

- ***des interventions de conseil en GPEC et en ingénierie de formation ;***
- ***des prestations de bilan ;***
- ***des prestations de diagnostic et de construction de parcours de professionnalisation ;***
- ***une aide à l'orientation et au positionnement professionnel ;***
- ***la mise en œuvre du projet de professionnalisation qui combine les différents dispositifs au sein d'un parcours personnalisé : accompagnement à la VAE, contrats de professionnalisation, périodes de professionnalisation, DIF, plan de formation ;***
- ***l'accompagnement des stagiaires grâce à la mise en place du tutorat et la formation de tuteurs ou par le biais d'autres prestations de soutien, comme le coaching ;***
- ***l'évaluation, la validation, la certification des parcours de professionnalisation ;***

et pour des publics spécifiques :

- ***la mise en place de dispositifs pédagogiques visant à l'élévation des savoirs de base de publics fragilisés dans leur emploi ;***
- ***l'organisation de bilans professionnels pour aider les salariés à envisager une deuxième partie de carrière.***

Toutes ces prestations peuvent faire l'objet de partenariats avec différents financeurs comme par exemple le Conseil Régional d'Ile de France (CRIF), le Groupement des Assedic de la Région Parisienne, (GARP), la Délégation Régionale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP).

④ CHAMPS DE COLLABORATION

Axe 1 : Partage d'informations

- renforcer l'échange d'informations entre les 2 réseaux :
 - o offre de formation GRETA
 - o appels à propositions de l'AGEFOS PME
 - o présentation de dispositifs innovants
 - o données sur l'évolution des métiers et des compétences attendues par les entreprises
- organiser des manifestations, des opérations de communication communes

Axe 2 : Professionnalisation des nouveaux embauchés et des salariés

- diagnostic, construction de parcours individualisés,
- mise en œuvre de parcours individualisé (orientation et/ou bilan et/ou accompagnement VAE et/ou formation dans le cadre de dispositifs prévus par la loi du 4 mai 2004 : plan de formation, DIF, contrat de professionnalisation, périodes de professionnalisation),
- accompagnement comme fil rouge,
- évaluation, validation, certification (certifications spécifiques : diplômes du CAP à la Licence professionnelle, B2i FC GRETA, DCL : Diplôme de Compétences en Langues)

Axe 3 : Conseil en GPEC et ingénierie de formation

- analyse du travail
- conception de référentiels de compétences
- aide à l'élaboration du plan de formation
- sensibilisation aux outils de la GPEC (entretien professionnel, VAE...)
- intervention dans le champs des relations sociales : mixité des emplois, diversité

Axe 4 : Promotion de la VAE

- organisation de réunions d'information
- accompagnement des salariés dans la démarche de VAE
- conseil aux entreprises sur l'intégration de la VAE à la GRH

Sur tous ces champs de collaboration, l'objet de cet accord est bien d'afficher la **volonté commune** des 2 réseaux **de co-construire des projets depuis la conception jusqu'à l'évaluation** et d'innover ensemble.

- 5 PILOTAGE – SUIVI – EVALUATION

1 - Pilotage et suivi

Afin d'assurer une mise en œuvre optimale de cet accord, son suivi sera effectué par un comité de pilotage régional constitué de membres des 2 structures :

Pour l'AGEFOS PME Ile de France :

- la responsable du Département Ressources et Ingénierie (DRI)
- le chef de projet

Pour le réseau des GRETA d'Ile de France :

Les Délégués Académiques à la formation Continue (DAFCO) des académies de Créteil, Paris et Versailles, ou leurs représentants.

Le comité de pilotage régional se réunira au minimum une fois par an pour :

- suivre la mise en œuvre du présent accord
- assurer la veille et la capitalisation des actions entreprises
- communiquer sur les opérations réussies et les promouvoir
- évaluer l'accord.

2 - Evaluation

Les signataires du présent accord s'engagent à évaluer l'atteinte des objectifs et les résultats du présent accord aux regards d'indicateurs tels que :

- le nombre de projets réalisés au niveau régional
- la complémentarité des apports des deux structures
- l'innovation des projets mis en œuvre
- l'intégration dans les politiques de développement territorial.

3 - Durée de l'accord cadre

Le présent accord est conclu pour une durée de 2 ans, renouvelable par tacite reconduction.
Il pourra faire l'objet d'un avenant.

Fait à Paris le 2 janvier 2007

Le DAFCO de l'Académie de Créteil
Jacques CHERITEL

Le Président d' AGEFOS PME Ile-de-France
Philippe ALLANO

Le DAFCO de l'Académie de Paris
Michel DUBOEUF

Le DAFPIC de l'Académie de Versailles / Le DAFCO de l'Académie de Versailles
Michel PINÇON Gérard PUIGDEMONT